



COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LA VILLE DE QUÉBEC (CVLE)

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE

13 juin 2023, de 13h30 à 16h00
Lieu d'enfouissement de la Ville de Québec
50, route 138, Saint-Tite-des-Caps. G0A 4J0

PRÉSENTS

Votant

Pascale Despins, Citoyenne de Saint-Joachim
Frédérique Lavoie, Conseil régional de l'environnement (en remplacement de Fatao Traoré)
Payse Mailhot, OBV Charlevoix-Montmorency (en remplacement de Jean Landry)
Denis Lachance, Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré
Pascal Verreault, Élu de la Municipalité de Saint-Joachim
Majella Pichette, Élu de la MRC Côte-de-Beaupré
Marie-Josée Asselin, Élu de la Ville de Québec
Camille Nadeau, Élu de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Non-votant

Roxanne Saint-Laurent, Ville de Québec
David Sénéchal, Ville de Québec
Cécile Cognet, Ville de Québec
Pierre-Alexandre Bessette, Ville de Québec
Suzanne Boisvert, Ville de Québec
Valérie Fournier, Ville de Québec
Mario Langevin, Municipalité de Saint-Joachim
Laurence Robert, Municipalité de Saint-Joachim
Hugues Jacob, Municipalité de Saint-Joachim
Alexandre Périard, Municipalité de Saint-Joachim
Alice Longpré, Municipalité de Saint-Joachim
Clara O'Farrell, Ville de Québec
Paula Guillet, OBV Charlevoix-Montmorency

ABSENTS

Robert Caron, Citoyen de Saint-Tite-des-Caps
Michel Simard, Citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges
Reynald Cormier, Élu de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
Michel Beaumont, Élu de la Ville de Beaupré

Marie-Christine Alarie, Communauté métropolitaine de Québec
Stéphane Fortin, Ville de Québec

ORDRE DU JOUR

1. Accueil à l'entrée du site d'enfouissement et visite
 2. (Facultatif) Rencontre administrative
 3. Fin de la rencontre
-

Compte rendu du CVLE	Actions/Suivis à faire
<p>1. Accueil à l'entrée du site d'enfouissement et visite</p> <p>13h30 : Arrivée des participants sur le site. 13h45 : Le président ouvre la rencontre.</p> <p>Entrée du site Une pesée pour chaque véhicule admis est faite à l'entrée et à la sortie du site, permettant de mesurer les quantités admises. La radioactivité est mesurée et si une radiation dangereuse est détectée, un périmètre de sécurité est établi et une firme spécialisée interviendra.</p> <p>Quantités admises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2022 le LEVQ a reçu 22 700 tonnes dont 400 t/an de résidus de construction. Les quantités sont en baisse d'année en année. - Il faut aussi une tonne de matériel de recouvrement pour chaque tonne de déchet admise. Ce matériel de recouvrement provient par exemple des résidus de balayures de rue des villes, et des cendres issues du Complexe de valorisation énergétique. <p>Matières non acceptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux ou sols contaminés - Les matières externes au territoire desservi par le site d'enfouissement <p><u>Question</u> : <i>Quel est le territoire desservi par le site d'enfouissement ?</i> Les villes composant l'Agglomération de Québec, MRC de la Côte-de-Beaupré, MRC de l'Île d'Orléans, secteur est de la MRC de La Jacques-Cartier.</p> <p><u>Question</u> : <i>Est-ce que les résidus de plantes exotiques envahissantes peuvent être acceptées ?</i> Non, les parties aériennes des végétaux exotiques envahissantes peuvent être envoyés à l'incinérateur, quant aux sols contaminés, ils ne sont pas acceptés au site d'enfouissement à cause du risque de propagation : cela ne ferait que déplacer le problème.</p> <p><u>Question</u> : <i>Est-ce que le site pourrait un jour être ouvert aux matières extérieures au territoire desservi ?</i> Il y a peu de chance car il s'agit d'un engagement politique pris à la création du site.</p> <p>Bâtiment D Poste d'accueil À proximité de l'entrée se trouve aussi le Bâtiment D poste d'accueil, où des mesures de détection de biogaz sont réalisées. Il n'y a jamais de biogaz détecté.</p> <p>Lieu d'enfouissement sanitaire (fermé)</p>	<p>Paula : Transmettre aux membres le rapport annuel du LET/LES</p>

Acquis par la VdQ en 2000 et fermé depuis 2003, le LES recevait toute sorte de matériaux, enfouis sans membrane étanche pour protéger les sols et les eaux souterraines. À la surface on voit les têtes des puits, installés à 10 m de profondeur, qui permettent l'extraction des biogaz. Ces biogaz sont amenés à la torchère pour détruire les GES comme le méthane par exemple. Le méthane est recueilli et transformé en CO₂ par combustion. Ce traitement permet de réduire la quantité de GES dans l'atmosphère. Chaque année sont détruits environ 1 000 tonnes en équivalent carbone, soit les émissions de 300 voitures durant un an. Le LES émane progressivement de moins en moins de biogaz et à terme la torchère sera fermée. Les vannes des puits sont ajustées régulièrement pour maximiser l'extraction de biogaz.

Une partie des eaux de lixiviation sont recueillies par des drains et dirigées vers la station de traitement des eaux. Ces eaux en provenance du LES représentent la moitié de la quantité totale d'eau traitée à la station.

Question : Est-ce qu'il y a des pertes dans l'atmosphère ?

Non, une prise de mesure de nuit, à l'aide d'infrarouges, n'a pas détecté d'émissions dans l'atmosphère.

Question : À l'époque il n'y avait pas de tri de matières enfouies, et s'y retrouvent des batteries de voitures ou autres sources en contaminants et métaux lourds. Les eaux de lixiviation et de résurgence du LES sont-elles analysées ? Quels paramètres sont analysés ?

Non, les eaux de lixiviation du LES ne sont pas analysées en tant que telles, elles sont déjà mélangées avec celles du LET lorsque l'échantillonnage avant traitement est fait. Sont mesurées les teneurs en mercure, zinc, fer, manganèse, 3 fois par an.

Concernant les eaux de résurgences, elles sont analysées par la VdQ et par un programme de suivi Environnement Canada. Il faut vérifier dans le rapport annuel quels paramètres sont analysés.

Question : Quel est l'impact sur les eaux souterraines de la municipalité de Saint-Joachim ?

Une étude hydrogéologique, réalisée avec un forage de puits pour positionner le roc et les nappes, a montré que le sens de l'écoulement souterrain ne touche pas Saint-Joachim. L'étude est disponible sur le site web du site d'enfouissement.

Bassins 3 et 4

Ce sont les anciens bassins utilisés pour le recueillement des eaux de lixiviat du LES. Ils ne servent plus aujourd'hui mais sont gardés pour mesures de recueillement d'urgence en cas de bris (3 000m³ de capacité).

Lieu d'enfouissement technique

Avec les nouvelles techniques, le LET est étanche avec un système de membranes en dessous et une au-dessus des matières enfouies. La limite de capacité est déterminée par une élévation maximale selon un souci d'intégration au paysage. Après fermeture, les cellules sont engazonnées en surface et depuis le village de Saint-Ferréol-les-Neiges, le site d'enfouissement passe pour un champ agricole ou une prairie. Deux fauches annuelles permettent d'éviter l'installation d'arbres dont les racines pourraient

endommager l'étanchéité de la cellule. Sont installés des événements à biogaz, ainsi que des puits de contrôle des eaux souterraines tout autour.

L'aménagement est en escalier. Les pentes ont été déterminées à partir d'études de sol pour garantir une bonne stabilité.

Il s'agit d'une seule cellule divisée en 15 zones. Au total la capacité est de 6.7 millions de m³ dont 1,2 million de m³ d'occupé. Au rythme actuel d'entrées de matières, soit environ 20 000 m³ par an, la 15^{ème} zone serait complétée dans 275 ans.

Les cendres issues du Complexe de valorisation énergétique sont valorisées en tant que matériau de recouvrement.

Question : Est-ce qu'il y a un risque que la mauvaise presse au sujet de l'incinérateur provoque sa fermeture ?

Non, la présence d'un incinérateur est avantageuse car les cendres sont revalorisées, il crée de l'énergie grâce à la vapeur, tandis que le site d'enfouissement occupe un grand espace pour un très long terme, et est plus difficile à gérer.

Question : Est-ce qu'il y a un risque que l'incinérateur ferme du fait que l'installation soit âgée ?

L'âge de l'installation ne pose pas de problème puisqu'il est toujours possible de l'entretenir ou la rénover.

Question : Avec le programme du MELCCFP de suivi de qualité de l'eau des rivières, les analyses d'eau doivent être effectuées 6 fois par an. Est-ce qu'il pourrait être possible, ou pertinent, d'augmenter la fréquence des analyses des eaux du site d'enfouissement qui sont faites 3 fois par an ?

Ce ne serait pas pertinent car la fréquence de 3 fois par an respecte la norme, et aucune problématique n'est détectée.

Nouvelle cellule d'enfouissement

Le réseau actuel des eaux de lixiviation atteint sa saturation lors des épisodes de grandes pluies. Les nouveaux travaux prévoient une bonification du réseau pour augmenter sa capacité, en prévision de l'intensification des pics de précipitation. Les conduites amènent l'eau par gravité grâce aux pentes, ce qui a l'avantage de ne pas avoir besoin de pompage. La grande longueur du réseau d'eau pose aussi un enjeu d'entretien, donc le nouveau réseau et la nouvelle cellule sont conçus pour limiter les longueurs de tuyaux, et pour faciliter l'entretien, sont prévus deux regards de 1 200 mm au lieu d'un seul regard de 900 mm.

Pour la construction de la nouvelle cellule, il y a un plan de gestion pour l'entreposage des déblais. Par exemple la terre végétale est isolée puisqu'elle pourra être utilisée lors de travaux de recouvrement final ou lors de projets autres à l'extérieur du site. Les sols excavés sont entreposés sur des sites permettant de contrôler l'érosion et l'impact sur les eaux de surface.

<p>Étangs et station de traitement</p> <p>L'eau usée passe par un premier traitement avec des agitateurs et aérateurs, puis un traitement au bioréacteur (billes en suspension pour brasser les MES et augmenter la surface de contact).</p> <p>Grâce à une entente intermunicipale, il y a un employé de la Ville de Beaupré sur l'installation, ce qui permet d'avoir un contact avec la prise d'eau potable en cas de débordement ou surverse.</p> <p><i>Question : Avez-vous un protocole à suivre en cas de déversement dans l'environnement ? Ou si un jour vous détectez des contaminants ?</i></p> <p>On fait une investigation pour identifier le problème, le régler et s'assurer que ça ne se reproduise pas, avec des analyses d'eau complémentaires pour le suivi.</p> <p><i>Question : Avez-vous une procédure de communication avec la prise d'eau potable de Beaupré par exemple ?</i></p> <p>Oui, il y a un contact avec la prise d'eau et il faut communiquer l'incident au MELCC.</p> <p><i>Question : La prise d'eau potable aurait parfois besoin d'abaisser le pH de l'eau qu'elle capte pour ne pas briser ses systèmes de traitement. Il peut arriver que les eaux rejetées par le site d'enfouissement soient un peu élevées, est-ce que ça serait quelque chose de faisable, d'abaisser le pH avant de le rejeter ?</i></p> <p>Le pH est toujours conforme. Il pourrait être abaissé si besoin, mais il faudrait prouver que c'est pertinent, car on ne sait pas si le pH du site d'enfouissement pourrait vraiment avoir un impact sur celui à la prise d'eau potable puisque le rejet se retrouve très dilué. Ça ne vaudrait pas la peine d'utiliser des produits chimiques pour abaisser le pH si ça n'a pas d'impact sur la problématique de la prise d'eau.</p> <p>D'autre part, la prise d'eau a été installée après la création du LET en 2004, donc c'est que le site d'enfouissement ne représentait pas un risque pour la qualité de l'eau.</p>	
<p>2. Rencontre administrative</p> <p>La rencontre administrative a été reportée à la prochaine rencontre du 12 septembre 2023.</p> <p>Pour rappel, devront être proposés à la prochaine rencontre les comptes rendus et bilans financier du 20 septembre 2022, du 6 décembre 2022, et du 13 juin 2023.</p>	
<p>3. Fin de la rencontre</p> <p>Remerciements et fin de la rencontre à 16h00.</p>	<p>Paula : Transmettre le compte-rendu de la rencontre.</p>

STRUCTURES ET MEMBRES DU COMITÉ

SECTEUR	ORGANISME	PERSONNE EN FONCTION
Citoyens	Citoyenne de la paroisse de Saint-Joachim	Pascale Despins
	Citoyen de la Municipalité de Saint-Tite-des-Cap	Robert Caron
	Citoyen de la MRC de la Côte-de-Beaupré	<i>Vacant</i>
	Citoyen de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	Michel Simard
Groupes environnementaux et socioéconomiques	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale	Fatao Traore
	Comité d'environnement Côte-de-Beaupré	Jean Landry (OBV)
	Milieu récréotouristique	Denis Lachance
Élus municipaux	Élu de la Ville de Québec	Marie-Josée Asselin
	Élu de la Municipalité de Saint-Tite-des-Cap	Reynald Cormier
	Élu(s) de la MRC de la Côte-de-Beaupré	Majella Pichette
	Élu de la Municipalité de Saint-Joachim	Pascal Verreault
	Élu de la Ville de Beaupré	<i>Michel Beaumont</i>
	Élu de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	<i>Camille Nadeau</i>
Observateur(s)	Communauté métropolitaine de Québec	Marie-Christine Alarie
Ville de Québec	Division prévention et contrôle environnemental	Roxanne St-Laurent
	Division de la valorisation énergétique	David Sénéchal
	Division de la valorisation énergétique / Sect. de l'exploitation des grands ouvrages	<i>Cécile Cognet Stéphane Fortin</i>
Gouvernement du Québec	Santé publique	Vacant – sur invitation
	MELCC	Vacant – sur invitation

Légende :

Membres prévus par la résolution et membres votants

Membres non prévus par la résolution

Membres sans droit de vote

CALENDRIER DES RENCONTRES 2023

DATES	TYPE DE RENCONTRE
13 juin 2023	Régulière (visite du site d'enfouissement)
12 septembre 2023	Régulière
05 décembre 2023	Régulière